



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, Affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 831-4482

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 4 février 2026

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande de modifier les tarifs d'emmagasinage de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2023

Notre dossier : 312-00981

Dossier Régie : R-4189-2022 – Phase 5

Chère consœur,

Dans sa lettre datée du 30 janvier 2026 ([A-0048](#)), la Régie de l'énergie (« **Régie** ») demandait aux intervenants de transmettre leurs commentaires sur la demande visant à faire déclarer provisoire, à compter du 1^{er} mars 2026, le tarif unique d'emmagasinage applicable aux sites de Pointe-du-lac et de Saint-Flavien jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par la Régie sur le cavalier tarifaire relatif au Plan portant sur la résilience de ses sites d'emmagasinage advenant l'injection d'une concentration d'hydrogène allant jusqu'à 10 % (Demande de tarif provisoire).

Par la présente, Énergir souhaite informer la Régie qu'elle ne s'oppose pas à la Demande de tarif provisoire d'Intragaz.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance

MLL/mb